

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le dix-neuf juin à dix-neuf et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice - M. LEROUGE Christian qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 09/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent contractuelle occupant actuellement temporairement le poste d'adjoint technique territorial - agent de service et d'entretien de la cantine scolaire pour une Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de 30/35^{ème}, quittera la collectivité à la fin de son contrat le 30/08/2023.

Ses missions incluent une mise à disposition auprès du chef de cuisine du Collège Maurice de Broglie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h00 en période scolaire. Cependant, sa présence n'étant réellement nécessaire que pendant seulement 2 heures par matin, cette mise à disposition ne sera assurée, à compter du 4 septembre 2023 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire - qu'à partir de 9h00 et ce toujours jusqu'à 11h00 (au lieu de 8h00 à 11h00 actuellement). Ce changement a donc pour effet de diminuer la DHS de ce poste permanent à pourvoir : la DHS annualisée résultante est de 26,5/35^{ème}.

En cas de validation par le Conseil Municipal de cette diminution de la DHS du poste d'adjoint technique territorial - agent de service et d'entretien de la cantine scolaire, le Comité Social Territorial (CST) qui doit statuer sur cette demande, pourrait délibérer le 29 août prochain, permettant ainsi sous réserve que le CST émette bien un avis favorable, un passage de 30 à 26,5/35^{ème} de la DHS de ce poste à partir du 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **VALIDE**, à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du CST du 29 août 2023, le passage de 30 à 26,5/35^{ème} de la DHS du poste d'adjoint technique territorial - agent de service et d'entretien de la cantine scolaire, à partir du 1^{er} septembre 2023, et approuve la mise à jour résultante du tableau des effectifs à compter de cette même date selon annexe ci-après.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Rendu Exécutoire après Dépôt Maire, Roger BONNEVILLE.

Le secrétaire de séance
Laurence TESSIER.



en Préfecture
21 JUIN 2023

et Publication ou Notification
du

le Maire



ANNEXE à la délibération DCM 2023-06-19-05

Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE au 01/09/2023

Commune de BROGLIE (27270)		DATE	01/09/2023
Tableau des effectifs - Délibération DCM 2023-06-19-05 du 19/06/2023		/35èmes	F/C/V/R (*)
Filière Administrative			
Catégorie A			
	attaché territorial	35,00	V
Catégorie B			
	rédacteur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
	rédacteur territorial	35,00	V
Catégorie C			
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	F
Filière Technique			
Catégorie B			
	technicien territorial (sous réserve avis CST du 20/06/2023)	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	33,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F
	adjoint technique territorial	35,00	V
	adjoint technique territorial	35,00	C
	adjoint technique territorial (sous réserve avis CST 29/08/23)	26,50	R
Filière Médico-Sociale			
Catégorie C			
	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35,00	F
Filière Animation			
Catégorie B			
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	35,00	V
	adjoint territorial d'animation	28,00	F

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant / R=à recruter

Modifications en caractères gras